

## Dossier chaud : virus du Nil

Deux oiseaux infectés trouvés dans la région de Beaconsfield et Baie d'Urfé ont suffi à semer la panique chez certains résidents de l'Ouest de Montréal mais les autorités de santé publique ont vite fait de rassurer la population. Aucun des milliers de moustiques testés ne se sont révélés porteurs du virus. « En termes de santé publique, le virus ne constitue pas une menace... Quand on voit sur quelle distance le virus s'est propagé et le peu de gens qui en ont été affectés, il ne s'agit pas du tout d'une menace majeure pour la santé publique, » révélait le Dr John Carsley, spécialiste des maladies contagieuses et membre du conseil régional de santé de Montréal dans un récent article de l'hebdomadaire montréalais The Chronicle.

Dans un communiqué de presse en date du 12 juillet 2002, le docteur Louis Drouin, responsable de la santé environnementale, à la Direction de santé publique (DSP) de Montréal-Centre affirmait que " Le risque pour une personne d'être malade, à la suite d'une piqûre de moustique atteint du VNO, est extrêmement faible. En Ontario, l'an passé, bien que 128 oiseaux aient été trouvés infectés par le VNO, aucun cas de transmission à l'humain n'a été signalé. En fait, il y a plus de risque d'être malade ou de mourir du virus de la grippe que de celui du VNO ".

Selon les connaissances actuelles, moins de quatre personnes sur 100 sont infectés dans un secteur où le VNO est présent. Une sur 150 développe une grave encéphalite. « Il n'y a pas lieu de s'inquiéter et les gens peuvent sans crainte poursuivre leurs activités de plein air en respectant quelques mesures de prévention », a indiqué la Dre Lucie Lemieux, directrice de la santé publique en Outaouais dans un autre communiqué de presse émis en juillet.

**Aucun décès n'a été rapporté au Canada à ce jour. Par ailleurs, il a été démontré que ce sont des gens au système immunitaire affaibli qui ont réagi le plus violemment au virus. Pour obtenir un rapport complet préparé par Dr. Libuse Gilka de l'organisme Physicians and Scientists for a Healthy World sur l'impact potentiel des pesticides utilisés ailleurs au pays et sur le continent pour contrer le virus du Nil, visitez le site de la Coalition pour les alternatives aux pesticides (cap-quebec.com)**

## De nouvelles règles plus sévères régiront l'utilisation et la vente des pesticides au Québec

**C'est le 3 juillet dernier que le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, M. André Boisclair, rendait public un projet de Code de gestion des pesticides. Il sera d'abord interdit d'appliquer les pesticides les plus nocifs pour la santé sur les pelouses des espaces verts publics et municipaux et cette interdiction s'étendra à l'ensemble des propriétés privées d'ici trois ans. Il sera désormais interdit d'appliquer la quasi-totalité des pesticides à l'intérieur et à l'extérieur des garderies et des écoles. Les entreprises n'auront plus le droit d'appliquer des mélanges de fertilisants et de pesticides, ceux-ci ne pourront plus non plus être vendus dans les magasins et les terrains de golf devront réduire leur utilisation.**

« Cette réglementation avant-gardiste permettra de faire en sorte que les Québécoises et les Québécois puissent disposer de moyens adéquats et de la meilleure information possible afin de diminuer leur exposition aux pesticides. La prudence la plus élémentaire s'impose d'autant plus que ce sont les enfants qui sont les plus vulnérables », a déclaré le ministre Boisclair.

Les personnes et les organismes intéressés sont invités, d'ici le 3 septembre 2002, à présenter leur opinion ou leurs suggestions en s'adressant par écrit au ministre de l'Environnement. Le texte du projet de Code de gestion des pesticides, versions [en bref](#) et [intégrale](#) et des modifications au [Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides](#) est disponible dans le site Internet du ministère de l'Environnement à l'adresse suivante : [www.menv.gouv.qc.ca](http://www.menv.gouv.qc.ca).

## Pendant ce temps au fédéral

Le projet de loi C-53 proposé en remplacement de l'ancienne loi sur les pesticides qui remonte à plus de 30 ans est passé en toute vitesse à la Chambre et s'est même rendu en première lecture au Sénat le 13 juin 2002 alors que les membres du Sénat ajournaient pour l'été. La seconde lecture est prévue pour le 17 septembre prochain. Suivant la seconde lecture, le projet de loi sera acheminé vers un comité qui fera l'examen de l'information soumise au Comité permanent de la santé de la Chambre des communes ou tiendra d'autres audiences publiques, s'il le juge nécessaire. Nous considérons que c'est une obligation pour le Ministre de la Santé du Canada de protéger les citoyens et sommes inquiets des nombreuses lacunes de la loi telle que formulée.

Voici quelques suggestions d'amélioration :

**Que le principe de précaution ait préséance sur toute loi commerciale.** Ce principe proposé à Rio en 1992 en présence de 179 pays est louable. Lorsqu'on a un motif de soupçonner quelque chose d'être particulièrement néfaste, l'absence de preuves scientifiques formelles ne doit pas nous empêcher d'agir jusqu'à preuve que le danger soit bel et bien écarté.

**Que les recommandations extrêmement judicieuses du Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes soient insérées dans la loi, incluant le moratoire tant attendu sur les pesticides de synthèse utilisés à des fins non-essentiels** (voir rapport mai 2000 <http://www.parl.gc.ca/infocomdnc/36/2/envi/studies/reports/envi01/04-toc-e.html>).

**Promouvoir des alternatives écologiques**, c'est-à-dire fournir du matériel d'information et d'éducation adéquat aux citoyens, aux agriculteurs et aux entreprises, faciliter la mise sur le marché des biopesticides, investir dans la recherche indépendante et subventionner les efforts de conversion.


## Prenez un moment ...

Il est indiscutable que nos gouvernements sont le reflet de notre société. Il appartient à chacun, à titre individuel, d'insister pour que la protection des gens, de l'environnement et des aliments passe au-delà des intérêts commerciaux dans nos décisions politiques et législatives. Alors que tout promet de se passer très vite, nous vous invitons à **prendre quelques minutes dès maintenant pour écrire au Sénat** pour insister sur la tenue d'audiences publiques en bonne et due forme (celles de la Chambre des communes ont été tenues trop hâtivement et presque dans le secret) et témoigner de votre appui en faveur des améliorations suggérées ci-haut. Surtout, soyez spécifiques dans vos attentes.

Aucun  
timbre  
requis

  
Chef du gouvernement au Sénat  
Sénatrice Sharon Carstairs  
Bureau : 613-947-7123  
Courriel : [carsts@sen.parl.gc.ca](mailto:carsts@sen.parl.gc.ca)  
271-S, Bloc Centre  
Sénat du Canada / Ottawa ON K1A 0A4

  
Sénateur Michael Kirby  
Président du Comité permanent des affaires  
sociales, sciences et technologie au Sénat  
Bureau : 613-992-2976  
Télécopieur : 613-992-0172  
Courriel : [fillia@sen.parl.gc.ca](mailto:fillia@sen.parl.gc.ca)  
Sénat du Canada / Ottawa ON K1A 0A4

  
Sénateur Nicholas W. Taylor  
Président du Comité permanent de l'énergie,  
l'environnement et les ressources naturelles  
Bureau : 613-947-1605  
Courriel : [taylon@sen.parl.gc.ca](mailto:taylon@sen.parl.gc.ca)  
Chambre 801, Édifice Victoria,  
Sénat du Canada / Ottawa, ON K1A 0A4

## Liste des sénateurs actuels

<http://www.parl.gc.ca/common/senmemb/senate/isenator.asp?Language=E>